



CH-3003 Berne, OFEV, SCF

## Aux gouvernements cantonaux

Berne, le 16 janvier 2015

### Audition relative à la modification de l'ordonnance sur la chasse (OChP)

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Madame la Conseillère d'État,  
Monsieur le Conseiller d'État,

L'ordonnance fédérale sur la chasse (OChP ; RS 922.01) doit être adaptée aux besoins actuels en matière de gestion du loup. Cette modification vise les objectifs suivants :

- **Réglementation des interventions dans la population de loups au niveau de l'ordonnance** : les interventions dans la population de loups (tirs ponctuels, tirs de régulation) doivent désormais être réglées en détail dans l'ordonnance sur la chasse et non plus dans le Plan Loup, comme c'était le cas jusqu'ici. Les aspects du Plan Loup qui ont donné de bons résultats sont maintenus, alors que la gestion des meutes de loups est redéfinie.
- **Répartition des rôles entre la Confédération et les cantons concernant les tirs ponctuels de loups** : les cantons n'ont plus besoin de consulter l'OFEV avant d'accorder une autorisation de tir pour des loups isolés. La Confédération se réserve un rôle de haute surveillance à cet égard.

Vous trouverez en annexe le projet d'ordonnance ainsi que le rapport explicatif sous forme électronique. Ces documents ne sont pas envoyés sur papier. Nous vous invitons à faire parvenir votre **avis**, au moyen du formulaire électronique de réponse, **d'ici au 16 mars 2015** à Monsieur Martin Baumann, OFEV ([martin.baumann@bafu.admin.ch](mailto:martin.baumann@bafu.admin.ch)).

En vous remerciant de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame la Conseillère d'État, Monsieur le Conseiller d'État, l'expression de notre considération distinguée.

Office fédéral de l'environnement OFEV

Franziska Schwarz  
Sous-Directrice

Franziska Schwarz  
OFEV, 3003 Berne  
Tél. +41 58 46 263 78, fax +41 58 46 279 58  
[franziska.schwarz@bafu.admin.ch](mailto:franziska.schwarz@bafu.admin.ch)  
<http://www.bafu.admin.ch>

Annexes :

Les annexes sont disponibles sous : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

- Projet de modification de l'ordonnance
- Projet de rapport explicatif
- Formulaire de réponse
- Liste des destinataires

Copie :

- SG DETEC (Peyro)
- OFEV : BRO, SCF, ME, SRC, WIL, SOK, HES